



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attribution du label « Grande cause nationale » - Prise en charge de l'épilepsie

Question écrite n° 12738

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prévention et la prise en charge de l'épilepsie. Selon l'assurance maladie, entre 640 000 et 810 000 personnes en France sont concernées par une épilepsie avec une très grande hétérogénéité des cas (causes, manifestations, âges d'apparition de la maladie, troubles associés ou pas etc.). Il s'agit d'une pathologie que beaucoup cachent encore et qui est l'objet d'incompréhension et de stigmatisation dans tous les milieux (école, travail, loisirs, établissements médico-sociaux, etc.). Les conséquences de ce manque de visibilité sont graves avec une qualité de vie des personnes fortement altérée et un taux de mortalité de 3 à 4 fois celui de la population générale (un taux de suicides de 10 fois celui de la population générale). Afin de mieux informer les citoyens, mais aussi d'encourager la réflexion médicale et la définition d'une stratégie nationale, il pourrait être envisagé de conférer à la prévention et la prise en charge de l'épilepsie, le label « Grande cause nationale ». Il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le label « Grande cause nationale » relève d'une décision du Premier ministre dans les suites d'un appel à candidatures. Il permet de sensibiliser le public aux grands enjeux de société. Ce label a déjà été attribué pour 2018. Toutes les questions de santé publique ne peuvent pas relever de ce label. D'autres actions sont possibles pour mieux informer les citoyens avec la participation des associations représentatives des malades et de leurs familles. Des travaux sont par ailleurs en cours pour améliorer la prise en charge des malades. Ces actions visent à mobiliser les professionnels de santé et à améliorer l'accès aux soins des personnes concernées par l'épilepsie, par le déploiement des infirmiers de pratique avancée, l'accès aux électroencéphalogrammes avec la télé expertise et de la télé consultation et la production attendue de référentiels sur le parcours de soins et les centres experts.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12738

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8713

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11514